

Tarifification modulée :

Vacances scolaires - Stages en centre de vacances	Régime Général	
	Quotient Familiale	3 journées complètes
	0 à 399	27,00 €
	400 à 799	30,00 €
	800 à 1199	33,00 €
	1200 à 1599	36,00€
	1600 et +	39,00 €
	Quotient Familiale	5 journées complètes
	0 à 399	45,00 €
	400 à 799	50,00 €
800 à 1199	55,00 €	
1200 à 1599	60,00€	
1600 et +	65,00 €	

Vacances scolaires - Séjours avec hébergement	Régime Général	
	Quotient Familiale	5 jours - 4 nuits
	0 à 399	115,00 €
	400 à 799	125,00 €
	800 à 1199	135,00 €
	1200 à 1599	145,00€
1600 et +	155,00€	

Le centre de loisirs est déclaré et agréé par la Direction Départementale de Cohésion Sociale
N° de déclaration : 0140285CL000117.



PASS'SPORT DE CHAMPIONS

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACMCE



1) Périodes d'ouverture

Nous serons ouverts au cours de 4 périodes lors de l'année 2022 :

- Les vacances d'hiver : du 07/02 au 11/02
- Les vacances de Pâques : du 11/04 au 15/04
- Les vacances d'Eté : du 11/07 au 15/07 – 18/07 au 22/07 – Mini camps 25/07 au 29/07
- Les vacances de Toussaint : du 24/10 au 28/10

2) Locaux

L'ACMCE (Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif) est situé au "Gymnase du Val" à Hérouville Saint Clair. Une salle d'accueil, un bureau ainsi que des toilettes sont mis à disposition du centre de loisirs par la municipalité de Hérouville Saint Clair, afin d'assurer un accueil convenable. Le règlement de cet établissement se doit donc également d'être respecté.

3) Horaires

Un accueil échelonné sera assuré le matin de **7h45 à 9h00**, ainsi que le soir entre **16h30 à 18h00**.

Toutefois, nous acceptons une arrivée ou un départ en dehors de ces horaires à la condition que cela ne perturbe pas le déroulement des activités et d'en être prévenu par avance, afin de s'assurer du bon déroulé de nos actions.

4) Prise en charge

Pour des raisons de responsabilité, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et signaler son arrivée à l'un des membres de l'équipe d'animation.

Lorsqu'une autre personne que l'un de ses responsables légaux vient rechercher un enfant, cette personne doit avoir été signalée au préalable et stipulée par écrit sur la feuille de renseignements individuels ou sur papier libre. Vous devez également préciser sur cette même feuille les modalités de départ du centre (autorisé à partir seul à 17h00 ou accompagné).

5) Repas et goûter

Le centre de loisir n'organise pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré.

A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur pourra déposer son repas dans le réfrigérateur du centre afin de repérer ce dernier (mettre le repas dans un sac).

Le déjeuner est pris dans la salle d'accueil ou en extérieure selon la météo, en compagnie des animateurs du centre. Un four à micro-ondes permet à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin.

Assiettes et couverts sont à fournir à vos enfants si nécessaire.

Un goûter sera donné l'après-midi aux enfants.

6) Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour qu'un membre de l'équipe délivre le traitement d'un enfant.

En cas d'urgence (accident, blessure,...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

7) Tenue vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements adaptés à la saison et aux activités (chaussures et vêtements de sport principalement).

En période estival, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette.

En cas de vol ou perte d'objets personnels, le centre de loisirs décline toutes responsabilités.

8) Renseignements

Pass'Sport de Champions : 07.66.07.27.29 psdc@capsport-epi.fr

CAP'Sport : 06.82.38.64.06. contact@capsport-epi.fr

Courrier : CAP'Sport, 1018 quartier du grand parc, 14200 Hérouville Saint Clair

Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/stages/>

9) Dossier d'inscription

L'ensemble des documents ci-dessous doivent être fournis au directeur du centre pour autoriser l'enfant à participer aux activités du centre :

- Fiche d'inscription avec autorisation parentale remplie.
- La fiche adhésion annuelle UFOLEP relative à toutes nos activités et stages vacances.
- Fiche sanitaire entièrement remplie avec la photocopie du carnet de vaccination.
- Cotisation annuelle de 10€ par enfant.
- Attestation CAF avec le numéro d'allocataire et le quotient familial, et ce peu importe vos droits.

Sont également souhaité :

- L'attestation de carte vitale ou photocopie d'assurance maladie
- Un justificatif de mutuelle

Ainsi que tout document pouvant justifier d'une prise en charge quelconque par un tiers.

10) Modalités d'inscription

- ➔ L'organisation du stage se donne le droit de refuser de prendre une inscription si celle-ci est transmise moins d'une semaine avant l'entrée en stage (Ce qui dans certains cas ne permet pas à l'équipe d'animation d'anticiper les moyens matériels, logistiques et humains)
- ➔ L'inscription peut se faire par téléphone, mail (N° et adresse ci-dessous), lors des permanences d'inscriptions ou directement au siège de l'association.
- ➔ **Toute inscription est définitive et doit s'accompagner du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence d'un justificatif médical.**

11) Permanence d'inscription :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au siège de l'association.
- Inscription par téléphone (07.66.07.27.29.) ou mail (psdc@capsport-epi.fr) **en cas de dossier complet.**

12) Paiement

Les règlements doivent s'effectuer en amont des séjours et seront encaissés en fin de période.

Pour connaître la somme à régler, les parents doivent se rapprocher du responsable de l'accueil ou se référer au tableau de tarification modulée mis en place par le centre.

En cas de modification de la présence de votre enfant au cours de la période, le règlement sera à modifier.

En cas d'*absence non justifiée*, l'inscription de votre enfant sera facturée.

Les factures seront transmises en fin de période. Elles seront acquittées le cas échéant à la demande des parents qui devront apporter **la facture originale** si celle-ci n'a pas été honorée.

Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés.

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de **CAP'Sport**

Aucune attestation de présence ou facture acquittée ne seront remises en l'absence du règlement.

13) Aides possibles

CCAS : Contacter la mairie de votre commune

CAF : Via le « Pass'vacances enfants » exclusivement durant les vacances d'été.

Comité d'entreprises : voir votre CE (possibilité d'obtenir une facture ou un devis si besoin)

14) Tarification Modulée (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

L'accueil de loisirs applique une tarification modulée soumise et validée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados qui tient compte des ressources des familles.

Afin d'avoir accès à votre quotient familial et facturer au plus juste la participation de votre enfant, nous vous demandons de renseigner votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription.

Ce numéro nous permet uniquement d'accéder à votre quotient familiale en toute confidentialité (convention annuelle d'utilisation des données personnelles des familles signée avec la CAF).